

Déclaration CE de conformité

Le fabricant

**ISOLAVA G.C.V.
Ooigemstraat 12
B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction
(conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

Carreaux de plâtre
Type Hydromur,

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke
Ooigemstraat, 12
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 12859 :2007 et sont conformes aux conditions
marquage CE - conformément à l'annexe ZA3 du EN 12859 :2007

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été appliquées comme
marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de produit interne
conformément au EN 12859 :2007.

Wielsbeke : 02.03.2010



Directeur général
S. Azais

Déclaration CE de conformité

Le fabricant

**ISOLAVA G.C.V.
Ooigemstraat 12
B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction
(conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

Carreaux de plâtre
Type Isomur,

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke
Ooigemstraat, 12
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 12859 :2007 et sont conformes aux conditions
marquage CE - conformément à l'annexe ZA3 du EN 12859 :2007

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été appliquées comme
marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de produit interne
conformément au EN 12859 :2007.

Wielsbeke : 02.03.2010



Directeur général
S. Azais